

Ressources humaines

Le GH Paul-Guiraud consacre 2,3 M€ sur cinq ans pour aider ses infirmiers à se loger

Publié le 28/09/22 - 12h11

Pour attirer des infirmiers, l'hôpital psychiatrique de Villejuif lance un plan d'aide au logement. À la clé : hausse des réservations dans le parc social en droit unique ou de suite, aide à l'installation en meublé ou foyer de jeunes travailleurs.

À cheval sur Villejuif (Val-de-Marne) et Clamart (Hauts-de-Seine), le groupe hospitalier (GH) Paul-Guiraud lance un plan à cinq ans visant à proposer des solutions de logement à ces personnels infirmiers dans une optique d'attractivité et de fidélisation. Pilote du groupement hospitalier de territoire (GHT) Psy-sud-Paris, qui englobe également l'établissement public de santé Erasme d'Antony (Hauts-de-Seine) et le CH Fondation-Vallée à Gentilly (Val-de-Marne), l'hôpital psychiatrique compte 650 postes infirmiers. Parmi eux, 15 à 20% s'avèrent vacants, un taux dans la moyenne des autres établissements de santé franciliens, a indiqué le 27 septembre à *Hospimedia* son directeur des ressources humaines, Jean-François Dutheil.

117 logements avec droit de suite

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre d'un plan régional plus vaste d'aide au logement prioritairement fléché vers les infirmiers et lancé au printemps dernier par l'ARS Île-de-France. L'agence y consacre 50 millions d'euros (M€) et propose de financer à 50% les dispositifs mis en place par les établissements (lire [ici](#) et [là](#) nos articles). À Paul-Guiraud, l'opération se monte à 2,32 M€. L'ARS a donné son accord de principe pour une aide mais le montant n'est pas encore définitivement arrêté, le projet ayant été réinterrogé à la lumière du GHT et non plus seulement du seul groupe hospitalier. Quoi qu'il en soit, ce dernier espère être aidé à hauteur de 50% en sachant que les crédits ne seront pas débloqués d'une seule traite par l'ARS francilienne mais au fil de l'eau sur présentation des conventions.

Dans le détail, l'hôpital psychiatrique propose tout d'abord d'augmenter le nombre de réservations dans le parc social sous deux modalités :

- soit sous la forme d'un droit unique, qui implique que Paul-Guiraud ne récupère par le logement une fois son locataire soignant parti ;
- soit avec un droit de suite, qui amène l'établissement à conserver l'accès au logement durant vingt-cinq ans.

En retour, le groupe hospitalier verse une participation au bailleur social dont le coût unitaire va de 15 000 à 20 000 € pour un droit unique selon la localisation de l'appartement. En cas de droit de suite, ce même montant grimpe jusqu'à 55 000 voire 60 000 €, là encore en fonction de la situation géographique.

La première des deux possibilités concerne 30 logements T1 ou T2, autrement dit de petits appartements avant tout pour attirer de jeunes infirmiers en début de carrière. Le second dispositif sert davantage à fidéliser des soignants déjà établis de manière familiale. Cela concerne 20 appartements T3, T4 ou T5. Au total, les 30 logements avec droit de suite s'ajoutent aux 87 appartements d'ores et déjà existants dans le parc de Paul-Guiraud et va amener, en parallèle, ce dernier à solliciter de nouveaux bailleurs sociaux en plus des quatre avec lesquels il est jusqu'à présent conventionné.

4 000 € sur six mois pour un meublé

En complément, le plan logement instaure une aide à la location d'appartement meublé à hauteur de 5 logements par an sur cinq ans. L'hôpital psychiatrique paie un semestre durant une partie du loyer, environ 660 euros par mois, pour inciter des infirmiers à quitter par exemple la province pour venir s'installer en région parisienne. Enfin, une dernière mesure s'adresse cette fois aux seuls infirmiers âgés de moins de 32 ans. Paul-Guiraud leur propose de régler six mois durant une partie de leur loyer en foyer de jeunes travailleurs à hauteur de 5 studios par an sur cinq ans. En moyenne, cela permet de prendre en charge un tiers du loyer mensuel, ce qui représente à peu près 820 € sur un semestre.

Dans un territoire où, comme à Villejuif ou Clamart la moyenne d'un loyer pour une petite surface chez un bailleur privé approche respectivement les 935 et 840 €, ce plan se veut donc une sérieuse opportunité pour des infirmiers qui gagnent en début de carrière environ 2 000 €, autrement dit guère plus du double d'un loyer charges comprises.

Thomas Quéguiner

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>